

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Jeudi 10 Juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Vendredi 10 juillet 2020 17h30** à la **Mairie de Chavelot**, 4, rue de l'Eglise, sous la présidence de **Monsieur Francis ALLAIN**, Maire.

La convocation a été adressée le **Lundi 29 juin 2020** avec l'ordre de jour suivant :

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du 18 juin 2020
- 2- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3- Désignation des délégués pour l'élection des Sénateurs
- 4- Questions diverses

Sont présents : **Messieurs Francis ALLAIN, Joël ARNOULD, Claude BERTRAND, Patrick DEMANGEON, Samuel PROTIN, Benjamin VINCENT, AUGUSTIN Bertrand**

Mesdames Véronique BUSSY, DECKERT Nathalie, Elisabeth FORLER, Cécile PELLETEY, Sandrine PERNOT, Cyrielle SAUNIER

Absent(s) (es) :

Sont excusé(s)(es) **Olivier: PRÉVOT**
Mireille JACQUOT

Procurations : **Olivier: PRÉVOT à Samuel PROTIN**
Mireille JACQUOT à Francis ALLAIN

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Le Quorum étant atteint,

Patrick DEMANGEON a été élu secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JUIN 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		12+2

2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur ALLAIN tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal.

La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

<u>N° de Décision</u>	<u>Terrain bâti/non bâti</u>	<u>Adresse</u>	<u>Parcelle</u>
21/2020	Bâti	29, rue Péchiney	AA 29
22/2020	Bâti	27, rue des Marronniers	AB 68
23/2020	Bâti	13, rue des Charmilles	AA 57
24/2020	Bâti	65, rue des Marronniers	AB 22
25/2020	Non Bâti	Bois de l'Arche Grande pontière de la ron Sur neuf quartiers	AO43 AP 12 AR 31
26/2020	Non bâti	Les Abseuveux La rue d'Epinal	AE 30 à 37

3 - DESIGNATION DES DELEGUES -ELECTION SENATORIALES

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant la désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales fixées au 27 septembre 2020.

Modalités de l'élection: A noter: s'il est partout indiqué "désignation" des délégués, il s'agit en fait d'une élection, très semblable à celle du maire et des adjoints mais à 2 tours pas 3 tours.

- Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent être ni délégué, ni délégué suppléant, et ne peuvent pas participer à l'élection des délégués et délégués suppléants.
- Les militaires en position d'activité ne peuvent pas être élus délégués.
- Aucune disposition n'impose que les candidats aux fonctions de délégué ou de suppléant soient présents au moment de l'élection.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur une même liste. Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans panachage (remplacement d'un nom par un autre) ni vote préférentiel (modification de l'ordre des candidats de la liste).

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. **Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

La déclaration est rédigée sur papier libre et doit contenir le titre de la liste, les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et ordre de présentation des candidats. Elle doit être déposée auprès du maire et peut l'être jusqu'à l'ouverture du scrutin.

L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

En cas de refus ou d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu de la liste qui sera appelé à le remplacer.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance au cours de laquelle sont élus les délégués et les suppléants peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.

**DESIGNATION DES DELEGUES-ELECTIONS SENATORIALES
DEL 039/2020**

Vu le décret n° 2018-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire INTA2015957 du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20200630 du 30 juin 2020,

Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Monsieur Joël ARNOULD et de Mesdames Cécile PELLETEY, Cyrielle SAUNIER, Nathalie DECKERT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

La candidature enregistrée : Liste « **CHAVELOT POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020** »

Délégués titulaires :

**Francis ALLAIN
Elisabeth FORLER
Joël ARNOULD**

Délégués Suppléants :

Cécile PELLETEY
Samuel PROTIN
Mireille JACQUOT

Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrage exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste « **CHAVELOT POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020** » qui a obtenu **15 voix** ayant la majorité absolue est proclamée **élue**.

Délégués titulaires :

**Francis ALLAIN
Elisabeth FORLER
Joël ARNOULD**

Délégués Suppléants :

Cécile PELLETEY
Samuel PROTIN
Mireille JACQUOT

4 - QUESTIONS DIVERSES

2 questions de sécurité ont été abordées : une à l'école et une sur voirie (en bas de la côte des Marronniers) qui concerne la commune de CAPAVENIR.

Vice-présidence des commissions. Un point a été fait sur les désignations qui ont déjà été faites.

La séance est levée à 19h00

Délégation n°	N° Actes	Objet
039/2020		DESIGNATION DES DELEGUES - ELECTION SENATORIALES

Le Président de séance,
Le Maire,

Francis ALLAIN

Les membres du Conseil Municipal,

ARNOULD Joël	
AUGUSTIN Bertrand	
BERTRAND Claude	
BUSSY Véronique	
DECKERT Nathalie	
DEMANGEON Patrick	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
PELLETEY Cécile	
PERNOT Sandrine	
PRÉVOT Olivier	
PROTIN Samuel	
SAUNIER Cyrielle	
VINCENT Benjamin	